

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2012

L'AN DEUX MIL DOUZE, le SEIZE du mois de NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN,
dûment convoqué le 09 novembre 2012 s'est réuni en séance ordinaire,
sous la Présidence de Monsieur Michel LISSILLOUR, Maire.

Présents : LISSILLOUR, BESCOND, BOIRON-LAYUS, BOYER, COJAN, DUGLUÉ, FAIVRE, GAUTIER, GUÉRIN, HOUSTLER, JÉZÉQUEL, JOUANY, LEBRETON, LEFEBVRE, LE GUEN, LE HÉNAFF, LE MASSON, MAINAGE, PICARD, PRAT-LE MOAL, RIOU, ROUZIÈRE, VELLA.

Procurations : TAILLANDIER à HOUSTLER, CHARTIE à BESCOND, TOUZÉ à LE MASSON, NEDELLEC à PRAT-LE-MOAL.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Bénédicte BOIRON-LAYUS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur LISSILLOUR déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à la lecture du procès verbal du Conseil Municipal du 10 octobre 2012.

Monsieur DUGLUE sollicite une première modification page 3 : il a utilisé les mots « Perros-Guirec », « solidarité » et « 150 000 € » et rien n'apparaît. Il demande l'intégration de la phrase suivante: « *si l'on parle finances, il faut parler solidarité et je soutiens la demande d'intégration de la Commune de Perros-Guirec au 1er janvier 2013 plutôt qu'en 2014. Cela a un coût de plus de 150 000 € pour cette Commune* ». En page 7, pour l'ouverture à l'urbanisation, ce n'est pas clair et il souhaite l'intégration de la phrase suivante « *Après lecture d'un extrait du PV du dernier Conseil Municipal (28/09/2011), je suis surpris que l'on revienne sur l'ouverture à l'urbanisation de ces 3 zones qui peut être une source d'annulation* ».

Ajouts approuvés, PV adopté sans autres observations.

Monsieur le Maire annonce l'absence du Président de LTA, qui est excusé car il accueille la ministre Madame PELERIN.

Monsieur le Maire informe du retrait de l'ordre du jour du point n°IV relatif à la concession portuaire car une réunion de concertation est prévue en Sous-Préfecture le 30 Novembre prochain. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une dérobaide, et qu'à l'issue de cette rencontre, un conseil portuaire sera organisé sous la Présidence de Monsieur BOYER. Il espère que les tarifs auront été reçus.

Monsieur FAIVRE juge cette décision surprenante car il y a de gros soucis avec la société du port depuis plusieurs années. Une association a transmis une demande aux élus, elle a mandaté un avocat, la Mairie a reçu un courrier. Il ajoute qu'en tant qu'élus, des propositions sont à faire, et il demande le droit de participer à la réunion prévue en Sous-Préfecture.

Monsieur le Maire annonce qu'il a eu récemment un entretien avec Monsieur le Préfet et qu'il ne prendra pas la parole. Il ajoute que tout le monde a à cœur de défendre ce dossier et qu'il fera part au Conseil Municipal de décembre des points débattus.

Monsieur JEZEQUEL demande si Monsieur FAIVRE aura le droit de participer à la réunion ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas celui qui invite.

Monsieur BOYER annonce qu'il a demandé à participer et n'a pas été accepté.

Madame PRAT-LE MOAL constate que cette situation est très gênante, des questions sont à poser.

Monsieur le Maire confirme qu'il retire ce point de l'ordre du jour et qu'il est reporté au mois de décembre.

I - TRAVAUX

1 - Reprise de trottoirs - (n°75-2012)

Monsieur le Maire demande à Monsieur RIOU de présenter à l'Assemblée le dossier de consultation des entreprises portant sur le programme de voirie 2012 qui concerne les travaux de reprise de trottoirs rue

des plages, corniche de Goas-Treiz, rue Guy le Borgne, rue de Lan Ar Cleis, route de Lannion, rue de Kérariou et corniche de Pors Mabo.

Monsieur RIOU précise qu'il s'agit d'une partie de la deuxième tranche de travaux pour l'année 2012 (dont le montant total avoisine 162 000 € HT), afin de réaliser des bateaux au droit du 28 rue des plages (864 €), du n°16 corniche Goas Treiz (720 €) et du n°58 de la rue de Kérariou (1405 €), de reprendre les revêtement de trottoirs rue de Lan Ar Cleis (385 €) et route de Lannion (975 €), de réaliser un caniveau grille rue Guy Le Borgne (1420 €), et de reprendre le revêtement de chaussée au droit d'une impasse corniche de Pors Mabo (2375 €).

Le coût total des travaux est estimé à 10 144 € H.T (soit 12 132€ T.T.C)

Monsieur DUGLUE se demande si la commission de voirie a déterminé cette liste ?

Monsieur Lucien RIOU répond qu'il s'agit d'aménagements de sécurité ou de réparation et cela ne nécessite pas de débats en commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme de voirie 2012 qui concerne les travaux de reprise de trottoirs rue des plages, corniche de Goas-Treiz, rue Guy le Borgne, rue de Lan Ar Cleis, route de Lannion, rue de Kérariou et corniche de Pors Mabo pour un montant estimatif de 10 144 € H.T.
- **ADOpte** le dossier de consultation des entreprises relatif à ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation et à signer toute pièce nécessaire à la réalisation du projet,
- **DIT** que ces travaux seront prélevés au chapitre 23 - opération 20 - du budget de la Commune.

2 - Travaux de tricouche - (n°76-2012)

Monsieur le Maire demande à Monsieur RIOU de présenter à l'Assemblée le dossier de consultation des entreprises portant sur le programme de voirie 2012 qui concerne les travaux de tricouche pour les rues de Kernévez (de Bérivoallan au chemin du Can, pour un montant de 17 450 € HT), de Kerangaffric (20 500 € HT), de Garenn Glas sur une longueur de 460 mètres (24 450 € H.T), de la Chapelle (9 575 € H.T) et de Christ sur une longueur de 115 mètres (5 465 € HT), soit un montant total de 99 065 € HT (118 481,74 € TTC).

La longueur totale est d'environ 2 km pour une enveloppe approximative de 99 000 € H.T.

Monsieur le Maire ajoute que les travaux sont décidés en fonction de l'état de la voirie, sur avis des services techniques.

Monsieur FAIVRE s'interroge sur la date de début des travaux ?

Monsieur RIOU répond qu'ils débuteront en février.

Monsieur le Maire propose d'adopter le projet et de l'autoriser à solliciter, auprès de Lannion Trégor agglomération, les fonds de concours en lien avec le contrat de territoire pour ces travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises portant sur le programme de voirie 2012 (travaux en enrobé - 2ème tranche) concernant les travaux de tricouche pour les rues de Kernévez, de Kerangaffric, de Garenn Glas, de la Chapelle et de Christ, pour un montant total de 99 065 € H.T, soit 118 481,74 € T.T.C.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation et à signer toute pièce nécessaire à la réalisation du projet,
- **DIT** que ces travaux seront prélevés au chapitre 23 - opération 18 - du budget de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de Lannion-Trégor Agglomération,

3 - Réalisation d'un plateau surélevé (n°77-2012)

Monsieur le Maire demande à Monsieur RIOU de présenter à l'Assemblée le dossier de consultation des entreprises portant sur la création d'un passage surélevé rue Pierre Marzin, à hauteur de l'école maternelle.

Monsieur RIOU explique qu'il se situera au niveau de l'école maternelle et aura une surface de 350m². Il va sécuriser la rue Pierre Marzin et l'entrée/sortie du parking de l'école. Le coût estimatif s'élève à 12 324 € HT.

Madame LE HENAFF demande s'il y aura une signalétique spécifique ?

Monsieur RIOU répond qu'elle sera adaptée.

Madame ROUZIERE indique que le projet est issu d'une réflexion engagée avec le Conseil Communal des Jeunes.

Monsieur JOUANY demande si la vitesse sera réduite ?

Monsieur le Maire répond que dans ce cas elle est limitée à 30 km/h.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de la création d'un passage surélevé rue Pierre Marzin, à hauteur de l'école maternelle pour un montant de 12 324 € H.T.

- **ADOpte** le dossier de consultation des entreprises relatif à ces travaux,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation et à signer toute pièce nécessaire à la réalisation du projet,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les financements éventuels,

- **DIT** que ces travaux seront prélevés au chapitre 23 - opération 20 - du budget de la Commune,

4 - Circulation douce (n°78-2012)

Monsieur le Maire demande à Monsieur RIOU de présenter à l'Assemblée le dossier de consultation des entreprises portant sur la création d'un cheminement piéton, vélo et poussettes rue P. Marzin, depuis l'école maternelle jusqu'à la rue de Bérivoalan.

Il propose également de solliciter un fonds de concours auprès de L.T.A.

Monsieur RIOU précise qu'il s'agit de la continuité du projet précédent. Cette voie ira jusqu'à Bérivoalan, des busages sont prévus, le cheminement aura une longueur de 600 m et une largeur d'un mètre. Une chicane sera posée entre le chemin de Glanhoreis et la résidence du Chêne. Il y aura une modification de priorité: un panneau stop sera posé pour les automobilistes venant de Convent Ar Groas, ce qui donne priorité à la route de Bérivoalan.

Le coût estimatif s'élève à environ 40 000 € H.T.

Monsieur le Maire indique qu'un fond de concours sera sollicité auprès de Lannion-Trégor Agglomération pour les voies douces.

Monsieur GAUTIER pense que pour le plateau, le passage des poussettes nécessitera un aménagement.

Monsieur le Maire répond que la remarque sera transmise aux Services Techniques.

Madame GUERIN se demande pourquoi il y a deux tailles de buses ?

Monsieur RIOU répond qu'en amont, le diamètre est plus faible qu'en aval.

Monsieur Jacques DUGLUE fait observer qu'actuellement les automobilistes circulant de la rue de Pen Lan vers la rue Pierre Marzin roulent vite. La logique voudrait qu'un stop soit situé rue de Pen Lan, à l'intersection de la rue Convent ar Groas. Pour une bonne cohérence, il conviendrait de ne pas modifier l'état des lieux du carrefour de Bérivoalan et de Pen Lan.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet portant sur la création d'un cheminement piéton, vélo et poussettes rue Pierre Marzin pour un montant de 40 470 € H.T.

- **ADOpte** le dossier de consultation des entreprises relatif à ces travaux,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation et à signer toute pièce nécessaire à la réalisation du projet,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de Lannion-Trégor Agglomération,

- **DIT** que ces travaux seront prélevés au chapitre 23 - opération 20 - du budget de la Commune.

5 - Eau potable (n°79-2012)

Monsieur le Maire demande à Monsieur RIOU de présenter à l'Assemblée le dossier de consultation des entreprises portant sur le programme de l'eau potable 2012 qui concerne les travaux d'extension du réseau chemin de Parc Loureg.

Le montant du projet est estimé à 22 510 € H.T.

Monsieur RIOU explique qu'il s'agit d'une extension dans un secteur où le granit est présent, donc le coût prévisionnel (22 510 €) est élevé pour un faible linéaire.

Concernant le calendrier, la remise des offres est fixée au 13 décembre, l'analyse aura lieu semaine 51, l'attribution le 21 décembre, et le début des travaux est programmé en février.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises portant sur le programme de l'eau potable 2012 qui concerne les travaux d'extension du réseau chemin de Parc Loureg, pour un montant estimatif de 22 510 € H.T.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation et à signer toute pièce nécessaire à la réalisation du projet,

- **DIT** que ces travaux seront prélevés au chapitre 23 du budget de l'eau potable.

II - CESSION DE TERRAIN

(n°80-2012)

Par délibération en date du 22 juillet 2011, le Conseil Municipal a accepté un échange de la moitié indivise de la parcelle cadastrée AM n°1176, située rue de Kérariou et appartenant à Monsieur et Madame VOUREC'H, d'une contenance de 151m², contre une surface communale d'environ 8 m² bordant la parcelle cadastrée AM n°1189 afin de réaliser un alignement de voirie.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le transfert de la parcelle du domaine public vers le domaine privé de la Commune afin de pouvoir concrétiser l'échange, qui permet d'intégrer dans le domaine privé de la Commune une surface de 151 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le déclassement d'une surface de 8 m² bordant la parcelle cadastrée AM n°1189 afin de réaliser un alignement de voirie,

- **DECIDE** d'intégrer cette surface dans le domaine privé de la commune,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation du projet, et notamment l'acte d'échange à intervenir avec Monsieur et Madame VOUREC'H auprès de l'étude de Maître PEDRON

- **DIT** que les modalités d'échange prévues dans la délibération du 22 juillet 2011 sont maintenues.

III - COMPTES ADMINISTRATIFS ET ACTIVITE 2011 DE LTA

(n°81-2012)

Monsieur le Maire procède à la présentation du diaporama en binôme avec Madame Estelle LEFEBVRE, déléguée titulaire.

Il rappelle les 16 années de coopération, dont 7 sous forme agglomération, un territoire de 313 km², et 181 agents communautaires. Le projet de territoire qui a été validé en 2010 s'étend jusqu'en 2015, et comprend 6 axes stratégiques d'intervention : le développement économique, la formation, l'enseignement supérieur-la recherche et l'innovation, l'aménagement de l'espace-les déplacements, le développement durable-la politique environnementale, la solidarité-la politique de la ville-l'habitat, la synergie territoriale.

Il évoque la disparition de la Dotation de Solidarité Communautaire, une enveloppe complémentaire de 1,8 millions d'euros. La réforme des collectivités engagée en 2010, a déjà été examinée en Conseil Municipal.

Madame LEFEBVRE détaille l'organisation : Soixante délégués titulaires, dix vice-présidents, trois conseillers délégués et 9 commissions de travail (économie-emploi, eau et assainissement, affaires générales-projets-travaux, enseignement supérieur-recherche-formation professionnelle-innovation, cadre de vie et habitat,

déplacements-transports-énergie, tourisme, bassins versants et espaces naturels, services à la population et équipements structurants)

Monsieur le Maire fait observer que la charge du contingent incendie est supportée par les Communes.

Les actions économiques : Le bilan est positif.

Trois projets de pôles de compétitivité ont été soutenus, près de 1 000 000 € de participations et subventions ont été versés notamment à l'office de tourisme communautaire (304 479 €), au planétarium (232 801 €), à la société ARCOM (200 000 €), à l'ADIT (113 900 €), au pays touristique (90 745 €), au pôle images&réseaux (70 000 €) etc...

L'immobilier industriel locatif totalise 63 100 m² de surface totale et le taux de remplissage est de 88 %. 161 entreprises et associations sont locataires ce qui représente 1 100 emplois. Les investissements se sont élevés à 3 824 206 € HT.

Les espaces d'activité : Monsieur le Maire rappelle que l'annulation du PLU a eu pour conséquence de retarder l'aménagement de la zone artisanale pourtant envisagé en 2009. Par exemple, le projet de Monsieur L'HOSTIS qui voulait s'agrandir et déménager n'a pu se concrétiser.

L'enseignement supérieur : 2 500 étudiants sont recensés sur le territoire. Le Lycée Félix Le Dantec a été rénové et Lannion-Trégor Agglomération est mandataire du Conseil Régional pour ces travaux.

Le tourisme : plusieurs actions se sont concrétisées en 2011 (intégration du pôle nord est, site internet, velek'tro etc...) et les actions autour du planétarium de Bretagne se sont poursuivies.

Monsieur FAIVRE se demande si le planétarium appartient à l'agglomération ?

Monsieur le Maire répond que LTA contribue au fonctionnement et que les Communes versent toujours les fonds de concours en investissement.

Madame LEFEBVRE évoque le **commerce et de l'artisanat**. Des actions sont menées à travers le FIDDAC et le FISAC, 130 000 € de subventions ont été versées dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Monsieur JEZEQUEL explique la création de l'ADESS, dont il est le Président. Une aide importante a été attribuée pour le bâtiment d'Emeraude ID. L'ADESS représente les associations qui ont des emplois, les mutuelles et fondations (par exemple celle du bon sauveur). L'objectif de l'association est d'aider les structures de l'Economie Sociale et Solidaire sur le département. Des actions sont menées à Lannion, Saint-Brieuc et Dinan. Le financement est essentiellement régional, et cela représente environ 13 % des emplois.

La politique de l'habitat : Madame LEFEBVRE explique que quelques modifications sont intervenues pour les lois DALO et SRU. Le Programme Local de l'Habitat couvre la période 2008 à 2013. Des aides sont prévues pour l'accession à la propriété, un financement de 7 000 € a été prévu pour le fonds de solidarité pour le logement.

Concernant la gestion du foncier, des portages de projets ont été financés par Lannion-Trégor Agglomération ou la Région, des mesures compensatoires pour les agriculteurs se sont également concrétisées. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a débuté en juin 2011 et Lannion-Trégor Agglomération a la délégation des aides à la pierre. En 2011, soixante familles ont reçu une subvention pour leur logement. Un Point information habitat est ouvert rue Jean Savidan à Lannion pour toutes les informations sur le logement, les lotissements.

Pour la politique de la ville, Madame ROUZIERE, qui travaille avec Madame LE ROY au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) recense des actions de sécurité (intervention dans les lycées), de justice, de prévention des toxicomanies, de la violence (actions de la cellule de veille nocturne). Un soutien à la mission locale a été opéré par le biais d'une subvention de 84 000 €.

Pour l'aménagement de l'espace, Monsieur le Maire évoque les études pour le schéma routier communautaire, et les études du SCOT qui a été arrêté le 30 novembre 2011, puis soumis pour avis aux Communes. Monsieur le Maire espère bientôt un retour écrit sur les demandes formulées.

Monsieur FAIVRE précise avoir participé à une réunion la veille, au cours de laquelle la rocade sud a été évoquée, une réunion publique est prévue au carré magique le 25 novembre prochain.

Monsieur le Maire répète qu'il espère des réponses précises, notamment sur la loi littoral.

Pour les transports : 165 793 passagers ont fréquenté les lignes régulières, le budget de fonctionnement dépasse 2 millions d'euros.

La piscine «Ti dour» a comptabilisé 173 052 entrées et engendré des dépenses à hauteur de 1 270 465 € pour des recettes de 679 434 €.

Le Carré magique bénéficie d'une subvention de 554 000 € de Lannion-Trégor Agglomération.

Les déchets : le budget s'élève à 8,3 millions d'euros. Plusieurs faits marquants sont cités : la fin des travaux de remise aux normes de la déchetterie de Pleumeur-Bodou, la réorganisation des horaires, le renouvellement du parc véhicules etc...

Les espaces naturels : Pour Trébeurden, on note la consolidation des cales d'accès à Millau, la réfection d'un chemin sur les falaises de Pors Mabo et la convention Armor nature sur les marais de Noteno. Des actions NATURA 2000 et de reconstitution du bocage ont également été menées.

Le Comité des bassins versants de la lieu de grève a poursuivi un programme de lutte contre les algues vertes et de préservation de la qualité des eaux. La commission locale de l'eau (CLE) du SAGE a été installée en janvier 2011, le SPANC a poursuivi ses opérations de contrôles et de diagnostics, et depuis le 1er janvier 2011 LTA assure la compétence assainissement collectif et de gestion de l'eau potable pour quelques Communes. Un programme pluriannuel de travaux a été réalisé pour Trébeurden.

Pour l'énergie et le climat, le plan climat énergie a été finalisé et des actions de maîtrise de l'énergie des Communes et de LTA ont été poursuivies.

Concernant les ressources, Madame LEFEBVRE indique que l'effectif de LTA au 31 décembre 2011 est arrêté à 181 agents. Le budget s'élève à 47,95 millions d'euros en dépenses et à 57,98 millions d'euros de recettes.

Les dépenses se répartissent principalement entre le budget principal (44,17 %), le budget déchets (16,97 %) et le budget immobilier locatif (13,96 %). **Les recettes** se composent de la fiscalité et des compensations (28,63 %), de prestations de service (18,69 %), de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (12,50 %) et d'emprunt (10 %)

Enfin, Monsieur le Maire évoque les services transversaux : la commande publique, la communication, l'informatique et le SIG.

VU l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les documents transmis en date du 24 septembre 2012,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame LEFEBVRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité et du Compte Administratif 2011 de la Communauté d'agglomération.

IV - QUESTIONS DIVERSES

1- Motion de soutien aux salariés d'Alcatel-Lucent (n°82-2012)

Monsieur le Maire demande à Monsieur MAINAGE Conseiller délégué chargé de la communication, de présenter à l'Assemblée, une motion de soutien, inspirée du modèle adopté par la Communauté d'agglomération, concernant le plan de suppression d'effectifs du Groupe Alcatel -Lucent.

Monsieur MAINAGE procède à la lecture intégrale de ce texte.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la motion de soutien aux salariés d'ALCATEL LUCENT suivante:

« Le Conseil Municipal de Trébeurden apporte son total soutien aux salariés d'ALCATEL - LUCENT menacés par un nouveau plan social. Il exprime son inquiétude face à l'évolution de l'acteur majeur qu'est ALCATEL - LUCENT dans l'industrie du Trégor.

Au niveau mondial, la direction du groupe a annoncé la suppression de 5490 emplois, dont 1430 en France.

Les conséquences locales ne sont pas encore connues.

Pour le tissu économique, basé sur l'existence de grands groupes et nombreuses PME, ALCATEL - LUCENT joue un rôle moteur essentiel, et son affaiblissement risque de porter gravement atteinte à notre potentiel de développement.

En termes d'emplois, une nouvelle saignée dans les effectifs de Lannion déjà passés en 10 ans de 2000 à moins de 1000 salariés, compromettra les efforts menés par les collectivités locales pour maintenir, voire développer, un bassin industriel fort de plus de 5000 emplois.

Cette nouvelle baisse d'effectifs à Lannion est un danger pour la pérennité du site. Aussi, les conséquences familiales pour les salariés, les conséquences sociales et économiques pour nos communes risquent à terme

d'être désastreuses : migration de salariés vers d'autres régions, emplois indirects menacés, fermeture de classes ...

Les élus de Trébeurden seront aux côtés des salariés d'ALCATEL - LUCENT et de leurs représentants pour préserver l'emploi et le tissu économique du Trégor.»

2 - Jugement du recours indemnitaire des époux COULON

Monsieur le Maire demande à monsieur MAINAGE de faire part au Conseil Municipal de la décision du Tribunal Administratif de RENNES dans le cadre du recours indemnitaire initié par Monsieur et Madame COULON.

Monsieur MAINAGE rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2011 autorisant le Maire à ester en justice dans le cadre de la requête, déposée en avril 2011, suite à un refus de permis de construire. L'audience a eu lieu le 20 septembre 2012 et le jugement a été rendu le 18 octobre. La Commune est condamnée à verser aux époux COULON la somme de 35 390,09 €, et ce montant portera intérêt au taux légal à compter du 05 janvier 2011, puis une capitalisation des intérêts échus sera effectuée à chaque échéance annuelle. La Commune doit verser 1 500 € au titre des dispositions de l'article L761-1 du code de justice administrative et ses conclusions au titre de ce même motif sont rejetées.

Monsieur DUGLUE se demande qui paie les condamnations lors des recours indemnitaires?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de l'assureur.

3 - Tarifs eau potable 2013

Monsieur le Maire informe qu'il a transmis à Véolia la proposition de ne pas les augmenter.

4 - Intervention de Monsieur DUGLUE

Monsieur DUGLUE rappelle qu'une plainte a été déposée en juillet 2011 contre le collectif PLU, et s'interroge sur la suite réservée à cette affaire?

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas d'instance, une réponse ultérieure sera apportée.

Monsieur MAINAGE se demande si cela concerne les intrusions des gens du voyage ?

La séance est levée à 20 h 15

Le Président de séance,
Michel LISSILLOUR,

Le secrétaire de séance,
BÉNEDICTE BOIRON-LAYUS

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

BESCOND Françoise		PICARD Armelle	
BOYER Laurent		RIOU Lucien	
CHARTIE Gérard		ROUZIERE Yanne (P)	
COJAN Bernard		TOUZE Christine	
GAUTIER Pierre Louis		VELLA Pascal	
GUERIN Odile		FAIVRE Alain	
JOUANY Jean-François		HOUSTLER Colette	
LEBRETON Solange		JEZEQUEL Patrick	
LEFEBVRE Estelle		NEDELLEC Yves (P)	
LE GUEN Yvon		PRAT-LE MOAL Michelle	
LE HENAFF Michelle		TAILLANDIER Vandine (P)	
LE MASSON Géraldine		DUGLUE Jacques	
MAINAGE Jacques			